

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE
LE LUNDI 16 DÉCEMBRE 2013, À 19H00, AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL DE LA POINTE-VALAINE, 85,
RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 19h00 sont présents mesdames les conseillères Sophie Bourassa et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin, Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers, la trésorière, madame Diane Gaudette et la greffière, Me Julie Waite.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente :

- avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du conseil municipal le 12 décembre 2013, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi;
- avoir donné un avis public de cette séance et de son contenu le 4 décembre 2013, soit au moins 8 jours avant la tenue de celle-ci, conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Me Julie Waite
Greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de l'avis de convocation ayant été constatée, madame la mairesse, Danielle Lavoie, déclare celle-ci ouverte.

RÉSOLUTION 2013-12-347

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après reproduit :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2013

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance extraordinaire

3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget municipal pour l'année 2014
5. Adoption du programme des dépenses d'immobilisations pour les années 2014, 2015 et 2016
6. Période de questions (conformément à la Loi, les questions lors de cette séance ne peuvent porter que sur le budget 2014 et le programme triennal d'immobilisations)
7. Levée de la séance

ALLOCATION DE MADAME LA MAIRESSE DANIELLE LAVOIE

Au nom du conseil municipal, madame la mairesse, Danielle Lavoie, présente les prévisions budgétaires de la Ville pour l'exercice municipal 2014 ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les exercices 2014, 2015 et 2016.

Le texte complet de cette allocution est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION 2013-12-348

ADOPTION DU BUDGET MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires de la Ville pour l'année financière 2014 et qu'il s'en déclare satisfait et conforme aux orientations qu'il entend leur donner;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

D'ADOPTER le budget de la Ville pour l'exercice financier 2014, prévoyant des revenus de 10 586 406 \$, des dépenses de fonctionnement de 9 941 388 \$, des dépenses pour le remboursement en capital de 920 272 \$, un transfert à l'état des activités d'investissement de 2 541 675 \$, un emprunt de 1 331 100 \$ et les affectations suivantes : fonds de roulement de 199 000 \$, surplus accumulés non affecté de 733 279 \$ et surplus accumulée affecté de 553 550 \$.

RÉSOLUTION 2013-12-349

ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2014, 2015 ET 2016

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du programme des dépenses en immobilisations de la Ville pour les années 2014, 2015 et 2016 et qu'il s'en déclare satisfait et conforme aux orientations qu'il entend lui donner;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

D'ADOPTER le programme des dépenses en immobilisations de la Ville, prévoyant des dépenses de 2 541 675 \$ pour l'année 2014, 4 635 700 \$ pour l'année 2015 et 1 100 700 \$ pour l'année 2016.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal n° 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 19h36 à 19h46 :

- | | |
|----------------------------|--|
| 1. Francine Leblanc | Taxe résidentielle et budget loisir |
| 2. Diane Grenier | Évolution de la dette |

RÉSOLUTION 2013-12-350

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

QUE la présente séance soit et est levée à 19h47.

Danielle Lavoie
Mairesse

Me Julie Waite
Greffière